

AEC VACANCES se réserve expressément la possibilité d'apporter des modifications aux prix et au contenu des séjours proposés, ainsi qu'aux dates d'ouverture et de fermeture des villages vacances, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. Les présentes conditions générales et particulières de vente concernent les destinations **AEC VACANCES** pour un séjour réalisé entre le 1er décembre 2019 et le 31 octobre 2020 et peuvent être à tout moment modifiées et / ou complétées par **AEC VACANCES**. Dans ce cas, une nouvelle version des conditions générales et particulières de vente sera mise en ligne sur le site internet et cette nouvelle version s'appliquera automatiquement à tous les clients. Pour les destinations partenaires, des conditions spécifiques s'appliquent, voir le détail par destination sur le site internet.

COMMENT RÉSERVER

Les réservations ETE sont déjà ouvertes. Les réservations pour l'HIVER 2020-2021 seront ouvertes à partir du 22 juin 2020. Par courrier postal ou par mail : vous pouvez envoyer votre demande de réservation à tout moment de l'année à notre centrale de réservation : **AEC VACANCES** – BP 54 - 74230 THONES. Les demandes sont traitées par ordre chronologique d'arrivée et selon les logements disponibles compte tenu des compositions familiales. Fournir un courrier d'inscription par famille, ainsi que les documents nécessaires si vous bénéficiez d'aides aux vacances et un acompte représentant 30 % du montant du séjour. Une réponse vous sera adressée à l'ouverture du planning de la saison concernée. Par téléphone, au 04 50 02 90 74 : les réservations sont ouvertes aux dates indiquées ci-dessus selon la saison concernée. Par Internet : réservation possible directement sur notre site aec-vacances.com

CONFIRMATION DE SÉJOUR

Pour confirmer le séjour, un acompte de 30% est demandé. Dans le cas d'un séjour réservé par téléphone, vous disposez d'un délai d'option de 48h. Dans le cas d'une réservation par courrier, l'acompte doit être joint. L'acompte est encaissé si la demande de séjour peut être satisfaite. Si la demande ne peut être satisfaite (dates ou logement non disponibles), une proposition alternative sera faite. Inscription tardive : en cas d'inscription à 30 jours ou moins avant le début du séjour, la totalité du règlement est exigée par carte bancaire ou virement (avec copie de l'ordre de virement) au moment de l'inscription pour confirmation de la réservation. Le règlement de l'acompte vaut acceptation et validation des présentes conditions de vente sans réserves. Une confirmation de séjour qui vaut facture pro-forma vous est adressée par mail ou par courrier. Les détails pratiques informant des points importants du séjour sont disponibles sur notre site Internet.

ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

Vous êtes informés que vous ne bénéficiez d'aucun droit de rétractation (notamment en cas de vente à distance) et ce, conformément à l'article L 121-20-4 du Code de la Consommation.

SOLDE DE SÉJOUR

Le solde de séjour (voir partie détachable au bas de la confirmation de séjour) devra être réglé au plus tard 30 jours avant le début du séjour, sans rappel de notre part. Possibilité d'échelonner le règlement du solde en trois fois sans frais. Renseignements auprès de la centrale de réservation. Nous accusons réception du solde de séjour. Le non paiement du solde à la date prévue est considéré comme une annulation du séjour sans aucun remboursement possible. Une facture pro-forma acquittée peut vous être adressée sur simple demande après votre séjour.

PRÉCISIONS SUR LES TARIFS

Les prix sont indiqués en euros. Les tarifs sont publiés sous réserve d'erreur d'impression ou d'omission. La présente brochure est remise à titre informatif. Seuls les prix mentionnés sur les documents de réservation ont une valeur contractuelle. Ils sont susceptibles de modifications en fonction des conditions économiques ou de décisions réglementaires nouvelles (ex. : modification du taux de TVA). Aucun remboursement n'est possible pour un départ anticipé ou une arrivée tardive. Pour les week-ends et courts séjours (durée inférieure ou égale à 4 nuits), des tarifs particuliers s'appliquent – nous consulter. Pour tout séjour de 2 semaines ou plus, vous bénéficiez :

En location de 5% de remise sur la 2ème semaine, 10% sur la 3ème semaine et les suivantes.

En demi-pension ou pension complète de 10% de remise sur la 2ème semaine, 15% sur la 3ème semaine et les suivantes.

Ces remises ne s'appliquent pas sur l'option restauration proposée à St Cyr sur Mer. Offre valable pour les villages **AEC VACANCES** toute l'année et quelle que soit la formule réservée, pour des semaines complètes consécutives. Possibilité de formule hôtelière (nuit + petit déjeuner) : tarifs disponibles sur demande et affichés dans nos villages vacances. Le supplément pour chambre individuelle est de 14 € / nuit / pers. en vacances scolaires et 7 € / nuit / pers. hors vacances scolaires.

Les Dernières Minutes, Ventes Flash et autres offres commerciales diffusées sur notre site Internet sont des opérations promotionnelles soumises à conditions : non rétroactives et non cumulables avec les offres déjà annoncées en brochure et les avantages partenaires. Voir détail des offres sur le site Internet. Pour ces séjours, le règlement total est demandé à la réservation par carte bancaire.

MOYENS DE PAIEMENT

Sont acceptés pour règlement des séjours les moyens suivants : carte bancaire Visa ou Eurocard/Mastercard, virement bancaire (RIB fourni sur demande), chèque bancaire, mandat cash, espèces dans la limite du montant légal autorisé (1000 €), chèques cadeaux **AEC**, chèques vacances ANCV (se référer au paragraphe Aides aux vacances).

AIDES AUX VACANCES

Les chèques vacances (ANCV) sont acceptés pour le paiement de l'acompte et du solde. Nous vous conseillons de nous les adresser en courrier recommandé.

En cas de perte, nous dégageons notre responsabilité. Les e-chèques vacances sont acceptés pour le paiement du solde des séjours réservés via notre site Internet.

Les Bons Vacances sont acceptés uniquement en règlement du solde de votre séjour, pour les villages agréés et les formules autorisées (lire attentivement le règlement de votre CAF). Pour bénéficier du dispositif VACAF, il faut nous communiquer votre numéro d'allocataire et votre département de résidence. Le remboursement éventuel d'un trop versé ne peut intervenir qu'après votre séjour, et encaissement du remboursement CAF correspondant.

TAXE DE SÉJOUR

Elle est ajoutée sur votre facture et tient compte du nombre de personnes, de l'âge et de la durée de séjour. Son montant est fixé par la commune de votre lieu de séjour et peut être révisé en cours d'année avec répercussion de l'augmentation le cas échéant.

FRAIS ANNEXES

Frais de dossier : 15 € par famille et par séjour. **Frais de participation à la vie associative** : la confirmation d'un séjour implique des frais de participation à la vie associative de l'AEC de 15 €. C'est un forfait valable du 1/10/19 au 30/09/20.

SÉJOURS SPÉCIFIQUES : séjours à thème - séjours bleus - longs séjours seniors. **AEC VACANCES** se réserve le droit d'annuler un séjour spécifique 21 jours avant le début du séjour, si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Les personnes inscrites à ces séjours auront alors la possibilité d'annuler leur séjour sans aucun frais. Une proposition alternative pourra également être proposée. Ces séjours bénéficient de tarifs préférentiels non cumulables avec les offres déjà annoncées en brochure et les avantages partenaires.

CONDITIONS D'ACCUEIL – DETENTEURS DE CARTE D'INVALIDITÉ

Les personnes détenant une carte d'invalidité peuvent bénéficier de tarifs préférentiels, sous réserve de conditions de revenus. Les copies de la carte d'invalidité et du dernier avis d'imposition sont demandées pour justificatifs. Renseignements auprès de nos hôtes.

CONDITIONS D'ACCUEIL ADB (Anciens de Don Bosco)

Les membres ADB à jour de leur cotisation bénéficient d'une remise de 20% sur les tarifs pour les destinations **AEC VACANCES**. Elle est cumulable avec les

offres déjà annoncées en brochure. Cette remise ne s'applique pas aux séjours spécifiques, ni aux options (forfait restauration, ménage, supplément animal...). La copie de la carte d'adhérent est demandée pour justificatif. La remise s'applique uniquement à l'adhérent et à ses enfants à charge si l'adhérent est inscrit au séjour.

CONDITIONS D'ACCUEIL MINI GROUPE

À partir de 10 personnes pour un séjour de 7 nuits minimum, une remise de 10% est appliquée aux conditions suivantes : inscription simultanée de tous les participants sur un seul dossier pour une même durée de séjour et avec les mêmes prestations. Un seul interlocuteur est désigné pour suivre le dossier et recevoir une facture unique (aucun document individuel ne sera envoyé). L'annulation de participant(s) entraînant la réduction d'effectifs en dessous de 10, sans souscription de la garantie annulation, implique la perte de la remise. Frais annexes : des frais d'un montant de 50 € sont demandés pour le mini groupe (ce montant regroupe les frais de dossier et de vie associative).

AVANTAGES PARTENAIRES

AEC VACANCES a signé des conventions de partenariat avec certains organismes (CE, CSE, COS, FFRR, FFVélo, CNRACL...). A ce titre, des avantages sont accordés sur indication d'un code partenaire ou présentation d'un justificatif (remise, exonération des frais de dossier...). Ils sont cumulables avec les offres déjà annoncées en brochure. La remise accordée ne s'applique pas aux séjours spécifiques, ni aux options (forfait restauration, ménage, supplément animal...). Pour bénéficier des avantages, l'ayant droit doit être inscrit au séjour.

PARTICIPANTS AU SÉJOUR

Seules les personnes mentionnées sur la confirmation de séjour sont admises au séjour. Tout visiteur doit s'annoncer à l'accueil du village vacances. Aucune assurance ne couvre les visiteurs, aucune prestation n'est prévue pour ces visiteurs sauf sur demande et avec supplément financier.

MINEURS

AEC VACANCES ne saurait en aucun cas accepter l'inscription d'une personne mineure non accompagnée et se réserve le droit de demander, en cas de doute, un justificatif d'identité. En outre, **AEC VACANCES** ne saurait être tenue pour responsable dans le cas où, malgré cet interdit, un mineur non accompagné serait inscrit sur un séjour.

ANIMAUX

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité et conformément à la législation en vigueur, les animaux ne peuvent être accueillis dans nos villages vacances de St Jean de Sixt, Samoëns et Grasse, hormis les chiens-guides accompagnant les malvoyants. Nous acceptons les animaux domestiques dans nos villages vacances de St Jean de Sixt (logement en chalet uniquement) et St Cyr sur Mer (sauf 4 juillet-29 août 2020*) moyennant une participation financière forfaitaire de 50 € par semaine et 10 € par jour pour les séjours de moins de 5 jours.

*la présence d'un animal à cette période entraîne l'exclusion du camping. Nos villages vacances partenaires de Gréoux Les Bains, Chorges et Seignosse accueillent également les animaux (tarif : 14 € par nuit). Leur présence doit être signalée à la réservation pour facturation du supplément. Ils sont alors admis sous réserve des règles élémentaires d'hygiène et des dispositions vétérinaires (carnet de vaccinations à jour).

Vous devez vous munir du carnet de santé de l'animal. Leur présence exige qu'ils soient tenus en laisse dans les parties communes. Les animaux dangereux ou agressifs (notamment chiens de 1ère et 2ème catégorie) et les NAC (nouveau animaux de compagnie) ne sont pas admis. Nous attirons l'attention des vacanciers sur les risques de se voir interdire l'accès à l'établissement si ces règles n'étaient pas respectées. Il appartient aux vacanciers de s'assurer préalablement à la réservation que l'établissement concerné accepte les animaux et les conditions d'accès des animaux aux divers espaces de l'établissement.

FRAIS DE MODIFICATION

Toute modification de la facture initiale : réduction des effectifs, changement de dates, de village ou de formule, peut remettre en cause votre réservation. En cas de modification de dates, de village ou de formule, 10 € de frais de modification de dossier s'appliquent. La suppression d'un ou plusieurs participants est considérée comme une annulation partielle et donne lieu à la facturation de frais selon le tableau en bas de page. Toute semaine écourtée ou tout repas non consommé ne donnera lieu à aucun remboursement ou échange de notre part.

GARANTIE ANNULATION

Notre garantie annulation est facultative mais nous vous la conseillons vivement. Si vous prenez le risque de ne pas souscrire cette garantie, nous ne pourrions pas vous rembourser, même en cas d'annulation justifiée.

Son montant est de 3% du prix de votre séjour.

Cette option s'applique à l'ensemble des personnes inscrites en séjour.

Ce forfait permet de bénéficier de retenues réduites en cas d'annulation partielle ou totale de votre séjour. Cette assurance doit être souscrite dès la réservation.

Elle ne pourra plus être demandée une fois le séjour accepté et l'acompte versé.

Toute annulation doit être annoncée par écrit. Le montant des retenues dépend de la date d'annulation du séjour, le cachet de la poste faisant foi.

Attention : pour certains séjours à thème incluant la réservation de prestations annexes, ce sont les conditions imposées par les prestataires qui s'appliquent.

En cas de désistement de votre part et sur justificatifs écrits, **voir les montants prévus dans le tableau ci-contre**.

Événements pris en compte pour bénéficier des conditions préférentielles d'annulation avant ou pendant le séjour :

→ Raisons de santé : envoi d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité de déplacement ou présentation au directeur du village d'un certificat médical justifiant du départ anticipé d'un des membres ayant souscrit l'option.

→ Événement familial : attestation de décès ou de maladie grave d'un participant ou d'un parent (grand parent, père, mère, enfant, frère, sœur).

→ Changement de situation professionnelle : sur présentation d'une attestation de l'employeur indiquant l'embauche ou le licenciement ou le changement impératif des dates de congés.

→ Sinistre d'ordre privé ou professionnel : dépôt de plainte, déclaration d'assurance... dans le cas de préjudice grave concernant des locaux privés, professionnels ou véhicules.

Exclusions : Grèves, émeutes, embarras de la circulation provoquant retard ou difficultés pour se rendre à destination. Panne ou mauvais état du véhicule. Conditions météorologiques.

Si votre cause d'annulation ne rentre pas dans le cadre des événements pris en compte pour bénéficier des conditions préférentielles d'annulation, le remboursement de votre séjour se fera selon les modalités indiquées dans les conditions d'annulation sans souscription de la garantie annulation.

En cas de non présentation sans préavis à la date de début de séjour, le séjour est considéré comme annulé sans possibilité de remboursement.

QUE COMPREND VOTRE FORMULE

En pension complète : ST JEAN DE SIXT, SAMOËNS, GRASSE

L'hébergement en chambre avec salle de bain et WC privatifs, TV écran plat.

Les lits sont faits et le linge de toilette est fourni. Le ménage de fin de séjour est à la charge d'AEC Vacances. Les repas sont pris en salle de restaurant (vin compris à discrétion).

En location : ST CYR SUR MER, ST JEAN DE SIXT

L'hébergement en appartement ou mobil home avec salle de bains et WC privatifs.

TV écran plat comprise à ST JEAN DE SIXT, en mobil home prestige à ST CYR SUR MER. Les draps sont fournis. Le linge de toilette n'est pas fourni. Le ménage de l'appartement pendant et en fin de séjour est à la charge des vacanciers.

PRESTATIONS PAYANTES

Possibilité d'options complémentaires : forfait ménage, location de linge de toilette... Voir sur le site internet ou dans les détails pratiques pour plus de précisions.

CAUTION

À St Cyr sur Mer en formule location et à St Jean de Sixt pour tous les logements en chalets, une caution de 350 € est demandée à la remise des clés. Elle est payable par chèque bancaire, carte bancaire ou à défaut en espèces.

Un état des lieux avec inventaire du matériel, ainsi qu'un exemplaire du règlement intérieur vous est remis. La caution vous est restituée à votre départ après état des lieux et vérification du matériel en présence d'un représentant d'**AEC VACANCES** si l'hébergement est propre et ne présente aucune dégradation. Dans le cas contraire, les frais de nettoyage et/ou de réparation sont retenus sur la caution. En cas de départ en dehors des horaires prévus pour l'état des lieux, le client accepte la décision du représentant d'**AEC VACANCES** qui est seul juge de l'état général et de propreté du logement, sans contestation possible. La caution est alors restituée par voie postale déduction faite des éventuels frais de nettoyage et/ou réparation.

ATTRIBUTION DES LOGEMENTS

La centrale de réservation attribue les logements en fonction de la date d'inscription et de la composition familiale. Une attention particulière est portée aux familles avec bébé et pour les personnes à mobilité réduite.

Les souhaits particuliers doivent être exprimés au moment de la réservation mais ne font le cas d'aucun engagement ferme de notre part.

Pour plus de confort, possibilité de choisir son type d'hébergement : A Samoëns, pour les familles de 4 personnes il est possible de réserver une chambre mezzanine ou 2 chambres communicantes avec un supplément de 150 € par semaine.

À St Jean de Sixt, pour les familles de 4 à 6 personnes, il est possible de réserver un logement en chalet ou 2 chambres communicantes avec un supplément de 150 € par semaine.

ARRIVÉE – DÉPART

Pendant les vacances scolaires d'été du 4 juillet au 2 août : En formule pension complète à St Jean de Sixt et à Samoëns : possibilité de séjour semaine du samedi au samedi ou du mercredi au mercredi. Possibilité de séjour de 10 jours du mercredi au samedi.

En formule pension complète ou demi-pension à Grasse, la durée minimum de séjour est de 4 nuits, jour d'arrivée et départ libres.

En formule locative, à St Jean de Sixt et à St Cyr sur Mer, jours d'arrivée et de départ le samedi.

Hors vacances scolaires et pendant les vacances de printemps et de Toussaint : Jours d'arrivée / de départ et durée de séjour flexibles selon disponibilités.

Pour les séjours de 5 nuits et plus avec restauration, le 1er repas est le dîner et le dernier repas est le petit-déjeuner.

Pour les séjours de moins de 5 nuits en pension complète, le dernier repas est le déjeuner.

Déjeuner supplémentaire possible sur réservation, tarif sur demande.

CLUBS ENFANTS

Les enfants sont accueillis dans les clubs correspondants à leur âge à la date de début de séjour.

En cas de faible affluence, **AEC VACANCES** se réserve le droit de regrouper les enfants dans les clubs. Un supplément peut être demandé dans le cas de proposition d'activités extérieures payantes. Pour les villages disposant de club 3 mois - 2 ans, seuls les enfants à jour des vaccinations obligatoires sont accueillis.

Les places étant limitées, la réservation de la prestation est conseillée dès l'inscription.

RÈGLES DE VIE

En application du décret 2006-1386 du 15/11/2006, nos villages vacances sont non fumeurs.

En cas de non respect du règlement intérieur du village vacances (dégradations, violence, non respect d'autrui, défaut de paiement), **AEC VACANCES** se réserve le droit de mettre fin au séjour par anticipation, sans remboursement ni compensation. Ce non respect engendre l'impossibilité d'une réservation ultérieure dans tous les villages **AEC VACANCES**. Notre association ne peut être tenue responsable des vols et détériorations d'objets personnels tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos établissements, y compris les parkings.

DROIT À L'IMAGE

En cas de reportages photographiques sur vos lieux de séjours, vous devrez nous informer de votre volonté de ne pas apparaître dans nos diverses publications annuelles.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées sont conservées pour la durée nécessaire à la finalité de leur traitement. Elles sont gérées en conformité avec la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et avec le règlement (UE) 2016/679 du 27 Avril 2016. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression des informations vous concernant, en nous contactant par email : donneespersonnelles@aec-vacances.com ou par courrier postal adressé à **AEC VACANCES** – BP 54 – 74230 Thones.

Si vous êtes abonnés à nos newsletters par courrier électronique, vous pouvez demander à ne plus recevoir ces courriers en suivant les instructions figurant sur ces courriers électroniques quand vous les recevez, ou en exerçant votre droit de suppression selon les modalités visées ci-dessus. Vous disposez également d'un droit d'opposition à l'utilisation de ces informations par **AEC VACANCES** à des fins de communication ou de prospection. Cette opposition peut être effectuée par courrier adressé à **AEC VACANCES** – BP54 – 74230 Thones

GARANT

Fonds Mutuel de solidarité UNAT - 8 rue César Franck - 75015 PARIS

RÉCLAMATIONS

Les réclamations de nature commerciale ou relatives à la qualité des prestations devront être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 15 jours après la date de fin de séjour à l'adresse suivante :

AEC VACANCES - 2-4 Rue du Lachat - BP 54 - 74230 THONES. Les réclamations mettant en œuvre les assurances dommages ou responsabilité de l'AEC ne seront admises que dans la mesure où elles auront fait l'objet d'une déclaration auprès de la direction du village vacances avant la fin du séjour. A défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage - BP 80303 - 75823 Paris Cedex 17.

Les modalités de saisie sont disponibles sur son site : www.mtv.travel

Frais retenus en cas d'annulation	Avec garantie annulation	Sans garantie annulation
		Les frais de participation à la Vie Associative et les frais de dossier sont retenus dans tous les cas
Plus de 60 jours avant le début du séjour	Montant garantie annulation	+ 30% du prix du séjour
De 60 à 30 jours avant le début du séjour	Montant garantie annulation + 5% du prix du séjour	+ 50% du prix du séjour
De 29 à 7 jours avant le début du séjour	Montant garantie annulation + 10% du prix du séjour	+ 80% du prix du séjour
Moins de 7 jours avant le séjour ou non présentation ou interruption de séjour	Montant garantie annulation + 15% du prix du séjour	+ 100% du prix du séjour